

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **10 décembre 2012**

Délibération n° 2012-3399

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Pôle de compétitivité Lyon urban truck & bus (LUTB) - Attribution d'une subvention à Segula Technologies pour le programme de recherche et développement (R&D) Composite Cab - Convention-cadre et convention de subvention 2012-2016**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation**

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 30 novembre 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 12 décembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Barral (pouvoir à M. Crimier), Albrand (pouvoir à M. Millet), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Dumas (pouvoir à M. Quiniou), Gléréan (pouvoir à M. Suchet), Havard (pouvoir à M. Huguet), Mme Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), M. Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à Mme Tifra).

Absents non excusés : M. Buna, Mme Bab-Hamed, MM. Bolliet, Giordano, Mme Palleja.

Conseil de communauté du 10 décembre 2012

Délibération n° 2012-3399

commission principale : développement économique

objet : **Pôle de compétitivité Lyon urban truck & bus (LUTB) - Attribution d'une subvention à Segula Technologies pour le programme de recherche et développement (R&D) Composite Cab - Convention-cadre et convention de subvention 2012-2016**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 novembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2009-0739 du 11 mai 2009, le Conseil de communauté a approuvé le principe de l'intervention de la Communauté urbaine de Lyon sur les projets de recherche et développement (R&D) des 5 pôles de compétitivité lyonnais, a décidé d'une individualisation d'autorisation de programme à hauteur de 1,8 M€ pour le pôle de compétitivité Lyon urban truck and bus (LUTB) spécialisé dans les systèmes de transport collectif en milieu urbain. Les membres fondateurs sont Renault Trucks (deuxième groupe mondial de véhicules industriels), IRISBUS (deuxième constructeur européen d'autocars et de bus), IFP Energies nouvelles, l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR), la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) et la Communauté urbaine.

Chaque année, les projets de R&D labellisés par le pôle LUTB font l'objet d'une validation par l'Etat et donnent lieu à une convention-cadre dans laquelle chaque partenaire définit son niveau d'intervention. Depuis sa création, le pôle a ainsi contribué à labelliser 110 projets collaboratifs de R&D pour un montant total de 207 M€.

En 2012, dans le cadre du 14ème appel à projet lancé par l'Etat au titre du fonds unique interministériel (FUI), la Communauté urbaine est sollicitée pour apporter son soutien au projet Composite Cab. Ce projet est rattaché au programme de recherche "architecture et confort" de LUTB.

Le projet Composite Cab

Le projet Composite Cab vise à réduire le poids de la cabine complète pour la gamme "Grand routier" de 40 % (soit 600 kilos) en développant une cabine allégée en matériaux composites. Ce projet permettra, d'une part, de diminuer la consommation de carburant et les émissions de CO² par kilogramme transporté et, d'autre part, de diminuer les coûts du kilogramme transporté pour rester compétitif.

Pour atteindre cet objectif, l'architecture de la cabine complète sera repensée en développant de nouveaux concepts, de nouveaux matériaux allégés. Parmi eux, des matériaux bio-sourcés seront utilisés et de nouveaux assemblages multimatériaux seront développés.

Ce projet vient compléter les travaux initiés dans le cadre du projet City lightweight & innovation Cab (CLIC) qui cherche à optimiser l'acier utilisé, en intégrant les problématiques d'acoustiques, sur la gamme "intermédiaire". Le projet Composite Cab capitalisera sur le projet CLIC également soutenu financièrement par la Communauté urbaine.

Retombées attendues pour les entreprises et le territoire

Les retombées du projet Composite Cab seront importantes puisque 72 emplois directs seront créés et 23 seront confortés sur le territoire de la Communauté urbaine. La réussite du projet Composite Cab aura également un fort impact sur l'activité du tissu industriel rhônalpin : de nombreuses très petites entreprises (TPE), petites et moyennes entreprises (PME) et entreprises de taille intermédiaire (ETI) sous-traitantes évoluent dans le sillage des grands donneurs d'ordres qui composent le consortium.

Un chiffre d'affaires de 40 M€ par an devrait être généré dès la fin du projet, via la vente de "kits d'allègement". A l'horizon 2020-2022, ce projet devrait générer 430 M€ de chiffre d'affaires par an pour les entreprises membres du consortium.

Ce projet s'inscrit dans la stratégie cleantech du territoire puisqu'il permet une meilleure utilisation des matériaux et une diminution des rejets de CO². Ce projet renforce le positionnement du territoire sur les thématiques de l'allègement et de l'optimisation des architectures des camions.

Le budget total du projet est de 6 177 225,47 € sur 42 mois dont 1 753 150,69 € financés par le Fonds unique interministériel (FUI) et les collectivités locales partenaires, selon la répartition détaillée ci-dessous.

Projet Composite Cab (en €)	Renault Trucks (en €)	Addiplast (en €)	Altair (en €)	Institut national des sciences appliquées (INSA) de Lyon (en €)	Mécacorp (en €)	Plastic Omnium Auto Extérieur Services (en €)	Rhodia Opérations (en €)	Saertex (en €)	Segula Technologies (en €)	Université Dijon Bourgogne (en €)	Montant total (en €)
Etat - fonds unique interministériel (FUI)	150 423,75		148 310,18		26 942,07	181 152,50	188 614,89	80 768,61		125 026,11	901 238,11
Etat - fonds européen de développement régional (FEDER) Bourgogne										125 026,00	125 026,00
Etat - FEDER Rhône-Alpes	150 423,75										150 423,75
Etat - FEDER Auvergne		60 945,00									60 945,00
Conseil régional de Rhône-Alpes				186 777,12							186 777,12
Conseil régional d'Auvergne		60 945,00									60 945,00
Conseil général de l'Ain					80 000,00						80 000,00
Communauté urbaine de Lyon									187 795,71		187 795,71
Total des aides	300 847,50	121 890,00	148 310,18	186 777,12	106 942,07	181 152,50	188 614,89	80 768,61	187 795,71	250 052,11	1 753 150,69
Assiette de l'aide	1 203 390,00	406 300,00	494 367,00	466 943,00	427 768,00	724 610,00	754 460,00	323 074,00	751 183,00	625 130,00	6 177 225,00

Les modalités d'intervention de la Communauté urbaine de Lyon

La Communauté urbaine souhaite soutenir le projet Composite Cab en apportant une subvention de 187 795,71 € au profit de la société Segula Technologies (située à Saint Priest), selon les modalités définies dans la convention cadre faisant l'objet du présent rapport.

La participation financière de la Communauté urbaine fait l'objet d'une convention de subvention particulière avec la société Segula Technologies et sera suivie dans le cadre d'un comité de suivi animé par l'Etat et mis en place afin de s'assurer du bon déroulement du projet ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 187 795,71 € au profit de la société Segula Technologies dans le cadre du projet de recherche et de développement (R&D) Composite Cab pour la période 2012-2016,

b) - la convention-cadre à passer entre l'Etat et les collectivités locales partenaires du projet portant sur leurs engagements sur la période 2012-2016,

c) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la société Segula Technologies définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer la convention-cadre et la convention de subvention.

3° - **La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P02 - Rayonnement national et international, individualisée sur l'opération n° 0P02O1555, le 11 mai 2009 pour la somme de 1 800 000 € en dépenses.

4° - **Les dépenses** d'investissement seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2013, 2014, 2015 et 2016 - compte 20421 - fonction 90 - opération n° 0P02O1555, selon l'échéancier suivant :

- 56 338,71 € en 2013,
- 56 339 € en 2014,
- 37 559 € en 2015,
- 37 559 € en 2016.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 décembre 2012.